

Tableau des compétences : assurance de dommages

Le tableau suivant énonce les éléments de compétences spécifiques aux deux catégories de la discipline de l'assurance de dommages que les stagiaires doivent progressivement mettre en pratique, de façon adéquate, lors d'une période probatoire.

Énoncés des compétences spécifiques

1. Offrir des produits d'assurance de biens et responsabilité civile des particuliers adaptés à la situation et aux besoins du client
2. Offrir des produits d'assurance automobile des particuliers et des entreprises adaptés à la situation et aux besoins du client
3. Offrir des produits d'assurance de biens et responsabilité civile des entreprises adaptés à la situation et aux besoins du client

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Accueillir le client selon les normes et les directives en vigueur	→ Présentation au client, conforme aux exigences prévues par le <i>Règlement sur l'exercice des activités des représentants</i> → Identification précise de la raison de l'appel → Vérification rigoureuse de l'identité du client et de sa capacité de contracter → Divulgations conformes à la <i>Loi sur la distribution des produits et services financiers</i> et ses règlements → Création ou mise à jour conforme du profil client et de son dossier → Obtention conforme des consentements des clients à la collecte des informations personnelles → Communication claire avec le client
2. Analyser les risques en assurance de dommages	→ Analyse précise des besoins et de la situation du client → Documentation rigoureuse du dossier → Analyse adéquate de l'admissibilité du risque physique et moral à assurer
3. Souscrire le risque conformément aux normes en vigueur	→ Détermination juste des protections adaptées à la situation du client (couverture de base et avenants) → Explication juste et détaillée des limitations et des exclusions applicables au client → Application juste des normes de souscription des produits d'assurance et de responsabilité civile → Vérification appropriée de la grille ou des grilles tarifaires → Vérification de la conformité des approbations requises, aux normes de l'employeur et de l'assureur
4. Recommander des produits d'assurance de dommages	→ Proposition conforme aux besoins et à la situation du client → Explication claire et détaillée des avantages et des limites de l'offre concernant l'étendue des protections → Adaptation juste de la proposition aux besoins du client → Validation claire de la compréhension des modalités de la proposition par le client
5. Conclure la transaction en assurance de dommages selon les normes en vigueur	→ Explication exacte et claire des éléments établissant la formation, la validité et l'entrée en vigueur du contrat d'assurance → Explication claire des modalités de paiement des primes → Transmission efficace des documents à l'assureur et au client → Validation juste de la complétude et la conformité du dossier → Respect des règles d'éthique et de déontologie dans l'ensemble du dossier → Annotation conforme de l'ensemble du dossier